



Fiche client

Déclaration de consentement :

Je consens à ce que la société HOFMANN GmbH établisse une copie de ma pièce d'identité et de ma carte bancaire pour un traitement ultérieur. Le stockage et la suppression des données sont effectués conformément aux dispositions légales en vigueur.

La société HOFMANN GmbH fournit ses prestations exclusivement sur la base de ses Conditions Générales de Vente (consultables sur <https://www.hofmann-entsorgung.de/agb/>). Veuillez noter que nous procédons par défaut à une compensation des prestations dans le cadre des paiements. Si vous n'acceptez pas cette compensation, merci de nous en informer.

MERCI DE REMPLIR DE MANIÈRE CLAIRE ET LISIBLE !!!

Coordonnées :

- Pour les particuliers :
Prénom : _____ Nom : _____
- Rue : _____
- Code postal/Ville : _____
- Téléphone : _____
- E-mail (correspondance) : _____

Coordonnées bancaires (ATTENTION – CECI N'EST PAS UNE AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT) :

- Titulaire du compte (désignation exacte) :

- IBAN : _____
- Banque : _____ BIC : _____

Nous vous demandons ces informations afin que les données de base soient complètes en cas d'éventuels avoirs futurs.



Veillez cocher la mention applicable :

☐ Client particulier

☐ Nous acceptons la déclaration relative à l'absence d'explosifs et de batteries, consultable sur : www.hofmann-entsorgung.de/

Déclaration de protection des données :

Conformément au Code fiscal allemand (§160 AO), nous sommes tenus d'enregistrer vos données personnelles. Par souci de simplification, nous effectuons, pour les particuliers, une copie de votre carte d'identité et de votre carte bancaire. La présentation de ces documents est volontaire.

Nous vous assurons que vos données sont utilisées exclusivement à des fins comptables conformément aux exigences de l'administration fiscale. Nos collaborateurs ont été formés conformément au RGPD.

Déclaration de propriété :

Je certifie expressément que le matériel livré m'appartient légalement ou que je suis pleinement autorisé(e) à en disposer. Ce matériel ne provient pas d'un acte illégal (notamment vol, détournement ou toute autre infraction pénale).

Imposition des revenus issus de la vente de ferraille :

Le bénéficiaire est tenu de déclarer le montant perçu conformément à la législation en vigueur. Les autorités fiscales peuvent transmettre des communications de contrôle aux services fiscaux compétents des clients.
